

Jouet.

M. FRANCIS ARTHUR GUEYDAN résidant en Suisse.

Demandé le 18 juillet 1949, à 11^h 20^m, à Paris.

Délivré le 20 juin 1951. — Publié le 4 octobre 1951.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

(Renonciation à l'ajournement, art. 3 de la loi du 27 janvier 1944.)

La présente invention a pour objet des modifications et perfectionnements apportés à l'invention décrite dans le brevet français n° 834.214 du 24 février 1938 se rapportant à un jouet de chemin de fer, autostrade ou autre, dans lequel des mobiles se déplacent sur une bande vibrante par l'effet de brosses, morceaux de velours ou de peluche à poils couchés fixés sous les mobiles et en contact avec ladite bande vibrante.

Tandis que dans l'invention précédente les mobiles étaient mus sur une piste vibrante et dans la direction des vibrations de ladite piste, ils se déplacent, dans l'invention présente, le long d'une voie formant un réseau continu dont le tracé est indépendant de la forme ou du sens des vibrations de la bande vibrante. L'invention comporte d'autres particularités décrites ci-après dans les exemples d'un petit chemin de fer et d'une autostrade.

Chacun de ces jouets comporte la combinaison des éléments suivants :

- a. Une base ou plateau;
- b. Une surface ou bande vibrante tendue sur le plateau;
- c. Un moteur;
- d. Un couvercle découpé ou plaques de dessus profilées laissant entre leurs bords la bande vibrante à découvert;
- e. Des véhicules pourvus de bases munies de brosses ou d'étoffe à poils couchés circulant dans les rainures dont les bords sont formés par les bords des plaques profilées et le fond par la bande vibrante;
- f. Des divers accessoires d'un réseau figurés ou pouvant se fixer sur les côtés de la voie.

Le petit chemin de fer comprend :

- 1° Un plateau ou base en tôle de forme rectangulaire;
- 2° Une bande ou feuille de papier résistant sur laquelle sont figurés les rails et traverses de la voie ayant par exemple la forme d'un 8 et pourvue, sur

les bords de la voie, de nombreux trous, en outre, la bande est à un ou à ses deux bouts reliée à la base par un ressort et comporte une plaquette pourvue d'une fente transversale rectangulaire coulissant longitudinalement sur la base;

3° Le moteur est de préférence fixé sous le plateau et son axe vertical, muni d'un excentrique, passe à travers le plateau de manière à ce que l'excentrique s'engage dans la fente rectangulaire de la plaquette décrite ci-dessus, laquelle a pour but de transformer le mouvement rotatif de l'excentrique en mouvement de va-et-vient et de l'imprimer à la bande vibrante;

4° Sur le dessus du jouet et recouvrant en partie la bande vibrante sont disposées plusieurs plaques de tôle découpées de façon à former entre leurs bords une rainure continue dont le tracé coïncide avec celui du réseau de voies figurant sur la bande vibrante et le laissant à découvert. Lesdites plaques de tôles sont fixées sur la base au moyen de rivets, d'agrafes ou autres dont les tiges passent au travers des trous dont la bande vibrante est pourvue, et des cales ou rondelles sont logées entre la base et les plaques de dessus de façon à éviter toute pression sur la bande vibrante et à permettre son libre mouvement;

5° Le train miniature se compose de plusieurs véhicules pourvus de patins garnis d'étoffe telle que la panne de velours à poils couchés. Ces patins ont la forme d'un fuseau plat qui leur permet de s'adapter et de glisser facilement dans les parties courbes de la voie. De plus, le train comportant plusieurs patins propulseurs peut aisément franchir le point mort des courbes où les vibrations de la bande, étant transversales à la voie, n'ont aucune action sur une partie des patins. Les véhicules du train peuvent être accrochés les uns aux autres ou reliés par l'attraction de petits aimants montés à leurs extrémités;

6° Sur les côtés de la voie sont montés des aiguil-

les ou guides pivotant pour faire dévier le train et plaquettes pouvant se glisser sur la voie pour interrompre le contact des patins sur la bande vibrante et ainsi faire stopper le train;

7° Sur le dessus sont figurés des routes ou autres éléments d'un paysage et le jouet est complété par les divers accessoires, tunnels, ponts, gares, signaux, arbres, poteaux, etc., pouvant se fixer ou se planter sur les abords de la voie.

Un jouet d'Autostrade comprend les mêmes éléments que ceux décrits ci-dessus à la différence que la route ou rainure est d'une largeur suffisante pour permettre le croisement de 2 autos. Ces mobiles sont de préférence montés sur roues entre lesquelles se loge le patin garni de velours dont les poils sont disposés légèrement en diagonale pour obliger les mobiles à suivre le bord de la route. A chaque extrémité de la route ses bords sont reliés par une plaque à profil incurvé formant le virage qui guide et renvoie les véhicules dans la direction opposée. Cette plaque est amovible et sa suppression permet de joindre ou de prolonger la route avec celle d'un autre jouet semblable. Une pièce arrondie est adaptée à l'intérieur du virage pour soumettre les véhicules passant entre cette pièce et le bord extérieur de la courbe à des secousses facilitant leur mouvement circulaire.

Le moteur peut être mécanique, à ressort ou électrique.

Un vibreur électrique à relais est particulièrement approprié à ce jouet; il est monté sur la base et son bras oscillant est directement articulé à la bande vibrante.

Les éléments constitutifs de cette invention peuvent avoir des formes variées, les mobiles peuvent être par exemple remplacés par des patineurs, des danseurs, etc., et le dispositif utilisé dans des appareils de réclame.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet un dispositif de jouet du genre décrit dans le brevet n° 834.214 dans lequel

des mobiles se déplacent sur une bande vibrante par l'effet de brosses ou de morceaux d'étoffe à poils couchés montés sous leur base et en contact avec la dite bande vibrante, ce dispositif étant remarquable en ce que :

1° La bande vibrante animée d'un mouvement longitudinal, comporte la figuration d'une voie formant un réseau continu avec virages;

2° Au-dessus de la bande vibrante sont disposées des plaques découpées de façon à former entre leurs bords une fente ou rainure laissant la voie à découvert;

3° Lesdites plaques sont fixées sur la base par des moyens tels que des rivets dont les tiges passent au travers de trous dont la bande vibrante est pourvue, un espace étant ménagé entre la base et les plaques du dessus au moyen de cales ou rondelles pour permettre le libre mouvement de la bande vibrante;

4° Le train est composé de plusieurs véhicules pourvus de patins garnis de brosses, peluche ou matière équivalente dont la forme en fuseau leur permet de s'adapter aux courbes de la voie;

5° Dans l'autostrade, les bords de la route sont assez espacés pour permettre le croisement de deux véhicules;

7° La voie ou la route comporte des parties ouvertes permettant sa prolongation avec celle d'un autre jouet et des guides ou plaques incurvées amovibles permettant de la limiter;

8° Le moteur comporte un axe vertical muni d'un excentrique actionnant une plaquette coulissante fixée à la bande vibrante;

9° Le moteur est constitué par un vibreur électrique dont le bras oscillant est articulé à la bande vibrante;

10° Les éléments du paysage sont figurés et les divers accessoires ou appareils du réseau peuvent se fixer sur les plaques de dessus.

FRANCIS-ARTHUR GUEYDAN.